



CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMIGNY

Procès-verbal

Séance du 20 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

(convocation et affichage le 15 septembre 2022)

Présents :

Mmes LE BRETON, NICOLAS, SWIATEK

Mrs BOULET, VARGA, SIMON, DUBOIS, LEDU, BENICHOU

Absents représentés :

Mme GOBERT donne pouvoir à Mme NICOLAS

Mme GROSZ donne pouvoir à Mr BENICHOU

Mr PIERRE donne pouvoir à Mme BELDENT

Mr COUASNON donne pouvoir à Mme LE BRETON

Absents excuses :

Mme ZUBER

Secrétaire de séance

Mr BOULET

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 26 juillet 2022 a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par Madame le Maire et le secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Point 1 : Acquisition d'un bien
- Informations diverses

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10,
Considérant que les vendeurs Messieurs Gérard GEIST / Dominique DUMAND/ Francis THOMINET/ Christophe THOMINET proposent la vente de l'ensemble immobilier sis 98 rue de Vaux à Chamigny (77260) à 228 000 €,
Considérant l'avis des domaines estimant la valeur vénale de l'ensemble immobilier,
Considérant que les vendeurs Messieurs Gérard GEIST / Dominique DUMAND/ Francis THOMINET/ Christophe THOMINET ont accepté en date du 06/09/2022, la proposition faite par le Conseil Municipal de Chamigny, d'acheter au prix de 200 000 € dont 7 000 € d'honoraires à l'agence SAFTI,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'acquisition par la commune de ce bien immobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'acquérir le bien cadastré sections ZI 213 (582 m²) ; ZI 219 (452 m²) ; ZI 220 (191 m²) ; ZI 221 (607m²) pour une superficie totale de 1832 m² sis 98 rue de Vaux à Chamigny (77260), appartenant à Messieurs Gérard GEIST/ Dominique DUMAND/ Francis THOMINET/ Christophe THOMINET, au prix de **deux cents mille euros (200 000€) dont sept mille euros (7 000 €) d'honoraires à l'Agence SAFTI**
 - d'autoriser Madame le Maire à signer l'acquisition de ce bien et à procéder à cette acquisition par actes notarié
 - d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette acquisition
- Cette dépense sera imputée au c/21318 sur lequel les crédits sont prévus au budget.

Informations diverses

Madame le Maire informe les membres que l'association Familles Rurales ne peut plus accueillir de nouveaux enfants faute de place.

Une demande auprès des services de la CAF a été faite afin de savoir s'il est possible d'occuper la salle de motricité.

Madame le Maire informe que l'avis d'appel public à la concurrence pour les travaux de la mairie paraîtra le 28 septembre dans le journal « LA MARNE »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et cinquante-cinq minutes.

Le Maire

Jeannine BELDENT